

Un territoire de figure irrégulière se trouvant sur celui de la municipalité du Lac-Jérôme, dans la municipalité régionale de comté de Minganie, dans la région administrative de la Côte-Nord et compris dans une partie du Bassin-de-la-Rivière-Romaine et une partie du Bassin-de-la-Rivière-Saint-Jean (de Mingan). Le périmètre de ce territoire peut être décrit comme suit, à savoir :

Partant du point 1 situé sur la limite Ouest du Bassin-de-la-Rivière-Romaine, plus précisément situé à son intersection avec une droite issue du point 2 (5 773 180 m Nord, 321 474 m Est), droite ayant un gisement de  $251^{\circ}13'30''$ ;

De là, dans une direction Est, suivre ledit segment de droite jusqu'à la rive Ouest du lac sans nom, soit le point 2 (5 773 180 m Nord, 321 474 m Est);

De là, dans une direction moyenne Est, en suivant la rive Nord du lac sans nom, soit le point 3 (5 773 177 m Nord, 321 528 m Est);

De là, dans une direction Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de  $88^{\circ}09'04''$  sur une distance d'environ 419 mètres jusqu'à l'intersection avec la rive Nord-Ouest du lac sans nom, soit le point 4 (5 773 191 m Nord, 321 946 m Est);

De là, dans une direction moyenne Est et Sud-Ouest, en suivant la rive Nord et Sud-Est du lac sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive Est du ruisseau sans nom, soit le point 5 (5 773 060 m Nord, 322 406 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est, en suivant la rive Nord-Est du ruisseau sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive Nord du lac sans nom, soit le point 6 (5 770 132 m Nord, 324 005 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est, en suivant la rive Nord et Nord-Est du lac sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive Est du ruisseau sans nom, soit le point 7 (5 768 046 m Nord, 325 687 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, en suivant la rive Est du ruisseau sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive Nord du lac sans nom, soit le point 8 (5 767 808 m Nord, 325 614 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est, en suivant la rive Nord et Nord-Est du lac sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive Nord du ruisseau sans nom, soit le point 9 (5 765 012 m Nord, 327 347 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est, en suivant la rive Nord-Est de ruisseaux et de lacs sans nom jusqu'au point 10 (5 756 827 m Nord, 331 261 m Est);

De là, dans une direction Sud, en suivant une ligne droite ayant un gisement de  $166^{\circ} 37' 59''$  sur une distance d'environ 886 mètres jusqu'à l'intersection avec la rive Nord du lac sans nom, soit le point 11 (5 755 965 m Nord, 331 466 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est, en suivant la rive Nord et Est et du lac sans nom, jusqu'au point 12 (5 755 921 m Nord, 331 495 m Est);

De là, dans une direction Sud, en suivant une ligne droite ayant un gisement de  $166^{\circ} 58' 44''$  sur une distance d'environ 101 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Nord-Est d'un ruisseau sans nom, soit le point 13 (5 755 822 m Nord, 331 518 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est, en suivant la rive Nord-Est de lacs et ruisseaux sans nom et la rive Nord-Ouest de la rivière aux Sauterelles, jusqu'au point 14 (5 748 639 m Nord, 337 368 m Est);

De là, dans une direction Est, en suivant une ligne droite ayant un gisement de  $105^{\circ} 45' 34''$  sur une distance d'environ 99 mètres jusqu'à la rive Est de la rivière aux Sauterelles, soit le point 15 (5 748 612 m Nord, 337 463 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, en suivant la rive Est de la rivière aux Sauterelles jusqu'à l'intersection avec la rive Sud-Est du ruisseau sans nom, soit le point 16 (5 748 445 m Nord, 337 506 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Est, en suivant la rive Nord-Est du ruisseau sans nom, jusqu'au point 17 (5 744 379 m Nord, 339 389 m Est);

De là, dans une direction Sud, en suivant une ligne droite ayant un gisement de  $179^{\circ} 00' 36''$  sur une distance d'environ 886 mètres jusqu'à l'intersection la rive Est du ruisseau sans nom, soit le point 18 (5 743 493 m Nord, 339 404 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, en suivant la rive Est de ruisseaux et de lacs sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive Nord du lac sans nom, soit le point 19 (5 739 660 m Nord, 340 001 m Est);

De là, dans une direction moyenne Ouest, en suivant la rive Sud du lac sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive Sud-Est du ruisseau sans nom, soit le point 20 (5 739 342 m Nord, 338 544 m Est);

De là, dans une direction moyenne Ouest, en suivant la rive Sud du ruisseau sans nom jusqu'au point 21 (5 739 144 m Nord, 337 890 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de  $282^{\circ} 10' 01''$  sur une distance d'environ 437 mètres jusqu'à l'intersection du ruisseau sans nom, soit le point 22 (5 739 236 m Nord, 337 462 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de  $276^{\circ} 25' 55''$  sur une distance d'environ 326 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Est du ruisseau sans nom, soit le point 23 (5 739 273 m Nord, 337 138 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, en suivant la rive Sud-Est du ruisseau et la rive Sud du lac sans nom jusqu'au point 24 (5 737 316 m Nord, 336 033 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de  $220^{\circ} 47' 20''$  sur une distance d'environ 291 mètres jusqu'à l'intersection la rive Nord du lac sans nom, soit le point 25 (5 737 096 m Nord, 335 843 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, en suivant la rive Est du lac sans nom jusqu'au point 26 (5 737 040 m Nord, 335 836 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de  $227^{\circ} 13' 03''$  sur une distance d'environ 408 mètres jusqu'à l'intersection la rive Nord-Est du lac sans nom, soit le point 27 (5 736 763 m Nord, 335 537 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, en suivant la rive Sud-Est du lac sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive Est du ruisseau sans nom, soit le point 28 (5 736 090 m Nord, 334 972 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, en suivant la rive Est de ruisseaux et la rive Est de lacs sans nom, jusqu'au point 29 (5 733 800 m Nord, 334 701 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de  $263^{\circ} 11' 08''$  sur une distance d'environ 376 mètres, jusqu'au point 30 (5 733 756 m Nord, 334 328 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de  $227^{\circ} 33' 57''$  sur une distance d'environ 300 mètres jusqu'à l'intersection la rive Nord-Est du lac sans nom, soit le point 31 (5 733 553 m Nord, 334 106 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, en suivant la rive Est du lac et la rive Sud-Est du ruisseau sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive Est d'un autre ruisseau sans nom, soit le point 32 (5 732 963 m Nord, 333 207 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud, en suivant la rive Est du ruisseau et la rive Est du lac sans nom jusqu'au point 33 (5 730 418 m Nord, 333 241 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de  $252^{\circ} 56' 59''$  sur une distance d'environ 383 mètres jusqu'à l'intersection la rive Est du lac sans nom, soit le point 34 (5 730 306 m Nord, 332 876 m Est);

De là, dans une direction moyenne Ouest, en suivant la rive Sud-Est du lac et la rive Sud du ruisseau sans nom, jusqu'au point 35 (5 730 285 m Nord, 332 425 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de  $274^{\circ} 10' 53''$  sur une distance d'environ 98 mètres, jusqu'au point 36 (5 730 292 m Nord, 332 327 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de  $255^{\circ} 16' 44''$  sur une distance de 649,31 mètres, jusqu'au point 37 (5 730 127 m Nord, 331 699 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de  $246^{\circ} 59' 15''$  sur une distance d'environ 466 mètres jusqu'à la rive Nord-est du ruisseau sans nom, soit le point 38 (5 729 945 m Nord, 331 270 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, en suivant la rive Nord de ruisseaux et la rive Nord-Ouest du lac sans nom, dont les lits sont exclus de la réserve de biodiversité, jusqu'à l'intersection avec la rive Nord-Est d'un autre ruisseau sans nom, soit le point 39 (5 729 128 m Nord, 330 374 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, en suivant la rive Ouest du ruisseau et la rive Ouest du lac sans nom, jusqu'au point 40 (5 730 104 m Nord, 330 269 m Est);

De là, dans une direction Nord, en suivant une ligne droite ayant un gisement de  $348^{\circ} 43' 40''$  sur une distance d'environ 1 049 mètres jusqu'à l'intersection la rive Sud-Ouest du lac sans nom, soit le point 41 (5 731 133 m Nord, 330 064 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, en suivant la rive Ouest du lac sans nom, jusqu'au point 42 (5 731 223 m Nord, 330 092 m Est);

De là, dans une direction Nord, en suivant une ligne droite ayant un gisement de  $357^{\circ} 31' 08''$  sur une distance d'environ 732 mètres jusqu'à l'intersection la rive Sud du lac sans nom, soit le point 43 (5 731 954 m Nord, 330 060 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, en suivant la rive Sud-Ouest du lac sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive Est du ruisseau sans nom, soit le point 44 (5 732 098 m Nord, 329 956 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, en suivant la rive Sud-Est du ruisseau sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive Nord-Est du lac sans nom, soit le point 45 (5 731 297 m Nord, 328 936 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, en suivant la rive Sud-Est du lac sans nom, jusqu'au point 46 (5 731 236 m Nord, 328 887 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de  $292^{\circ} 26' 15''$  sur une distance d'environ 319 mètres jusqu'à l'intersection la rive Est du lac sans nom, soit le point 47 (5 731 357 m Nord, 328 592 m Est);

De là, dans une direction moyenne Ouest, en suivant la rive Sud du lac sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive Sud du ruisseau sans nom, soit le point 48 (5 731 298 m Nord, 328 306 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, en suivant la rive Sud du ruisseau sans nom, la rive Ouest du lac et du ruisseau sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive Sud-Est du lac sans nom, soit le point 49 (5 732 539 m Nord, 328 163 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest et Nord, en suivant la rive Sud-Est et Ouest du lac sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive Ouest du ruisseau sans nom, soit le point 50 (5 732 826 m Nord, 327 750 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, en suivant la rive Ouest du ruisseau sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive Sud du lac sans nom, soit le point 51 (5 732 907 m Nord, 327 756 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, en suivant la rive Ouest du lac sans nom jusqu'au point 52 (5 733 080 m Nord, 327 779 m Est);

De là, dans une direction Nord, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 14° 58' 24" sur une distance d'environ 581 mètres jusqu'à l'intersection la rive Sud du lac sans nom, soit le point 53 (5 733 641 m Nord, 327 939 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, en suivant la rive Ouest du lac et du ruisseau sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive Sud-Est d'un autre ruisseau sans nom, soit le point 54 (5 734 653 m Nord, 328 159 m Est);

De là, dans une direction moyenne Ouest, en suivant la rive Sud du ruisseau sans nom, jusqu'au point 55 (5 734 579 m Nord, 327 731 m Est);

De là, dans une direction Nord, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 8° 07' 00" sur une distance d'environ 362 mètres jusqu'à la rive Ouest du ruisseau sans nom, soit le point 56 (5 734 937 m Nord, 327 782 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, en suivant la rive Nord-Est du ruisseau sans nom jusqu'au point 57 (5 736 104 m Nord, 326 237 m Est);

De là, dans une direction Nord-Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 304° 01' 23" sur une distance d'environ 294 mètres jusqu'à la rive Sud du ruisseau sans nom, soit le point 58 (5 736 268 m Nord, 325 993 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, en suivant la rive Sud-Ouest du ruisseau sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive Sud d'un autre ruisseau sans nom, soit le point 59 (5 738 790 m Nord, 324 352 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, en suivant la rive Sud-Ouest du ruisseau et du lac sans nom, jusqu'au point 60 (5 739 814 m Nord, 323 581 m Est);

De là, dans une direction Nord, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 341° 46' 21" sur une distance d'environ 391 mètres jusqu'à la rive Est du ruisseau sans nom, soit le point 61 (5 740 185 m Nord, 323 459 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, en suivant la rive Ouest de ruisseaux et de lacs sans nom jusqu'au point 62 (5 741 315 m Nord, 323 170 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 284° 35' 51" sur une distance d'environ 143 mètres jusqu'à la rive Sud du lac sans nom, soit le point 63 (5 741 352 m Nord, 323 032 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, en suivant la rive Sud-Ouest du lac sans nom, jusqu'au point 64 (5 741 457 m Nord, 322 973 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 281° 42' 34" sur une distance d'environ 263 mètres jusqu'à la rive Sud du lac sans nom, soit le point 65 (5 741 511 m Nord, 322 715 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, en suivant la rive Ouest de lacs et de ruisseaux sans nom jusqu'au point 66 (5 742 270 m Nord, 322 595 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 271° 23' 28" sur une distance d'environ 172 mètres jusqu'à la rive Sud du lac sans nom, soit le point 67 (5 742 274 m Nord, 322 422 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord, en suivant la rive Ouest de lacs et de ruisseaux sans nom jusqu'au point 68 (5 743 482 m Nord, 322 246 m Est);

De là, dans une direction Nord, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 6° 36' 52" sur une distance d'environ 82 mètres jusqu'à l'intersection de la rive Sud-Ouest du lac Thévet, soit le point 69 (5 743 564 m Nord, 322 274 m Est);

De là, dans une direction Nord-Ouest, en suivant la rive Sud-Ouest du lac Thévet jusqu'au point 70 (5 744 156 m Nord, 321 579 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, en suivant la rive Sud-Est d'un ruisseau sans nom et la rive Sud-Ouest du lac sans nom, jusqu'au point 71 (5 744 538 m Nord, 320 869 m Est);

De là, dans une direction Nord-Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 324° 37' 15" sur une distance d'environ 93 mètres jusqu'à la rive Sud-Est du lac Thévet, soit le point 72 (5 744 614 m Nord, 320 816 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, en suivant la rive Sud-Ouest du lac Thévet, jusqu'au point 73 (5 744 821 m Nord, 320 580 m Est);

De là, dans une direction Sud-Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 234° 42' 25" sur une distance d'environ 72 mètres jusqu'à la rive Sud-Est du lac sans nom, soit le point 74 (5 744 779 m Nord, 320 521 m Est);

De là, dans une direction moyenne Nord-Ouest, en suivant la rive Sud-Ouest du lac sans nom, jusqu'au point 75 (5 745 046 m Nord, 319 986 m Est);

De là, dans une direction Ouest, en suivant une ligne droite ayant un gisement de 283° 00' 53" sur une distance d'environ 125 mètres jusqu'à la rive Est du lac Thévet, soit le point 76 (5 745 074 m Nord, 319 864 m Est);

De là, dans une direction moyenne Ouest, en suivant la rive Sud-Ouest du lac Thévet jusqu'à l'intersection avec la rive Sud-Ouest du ruisseau sans nom, soit le point 77 (5 745 680 m Nord, 317 799 m Est);

De là, dans une direction moyenne Sud-Ouest, en suivant la rive Sud-Est du ruisseau sans nom jusqu'à la limite Est du Bassin-de-la-Rivière-Romaine, soit le point 78;

De là, dans une direction moyenne Nord, en suivant la limite Est du Bassin-de-la-Rivière-Romaine, jusqu'au point de départ 1;

Contenant une superficie 533,07 km<sup>2</sup>.

#### NOTES :

—La limite décrite dans cette description ne constitue qu'une limite pour des fins de gestion territoriale relatives à l'usage du mandat concerné et ne peut être invoquée à des fins de démarcation de la frontière.

—La limite de la réserve de biodiversité illustrée sur le plan accompagnant la description technique a été dressée à partir des fichiers numériques de la base de données cartographique de la série CanVec à l'échelle 1 : 50 000 de Ressources naturelles Canada de l'année 2012 et d'un extrait des arpentages officialisés au Registre du domaine de l'État en date du 26 avril 2017.

—De façon générale, tous les lits des cours d'eau, rivières et lacs sont inclus dans la réserve de biodiversité. Seulement ceux exclus sont mentionnés dans la présente description technique.

—Les limites définies par la rive d'un lac, d'une rivière ou d'un ruisseau correspondent à la ligne des hautes eaux.

—Les coordonnées et les superficies mentionnées dans la présente description technique sont approximatives. Elles ont été déterminées graphiquement à partir des dites données utilisées dresser la limite de la réserve de biodiversité. Elles sont exprimées en mètres par rapport au système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), projection Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 5 (méridien central 64°30'), système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83).

—Les mesures sont exprimées en unités du système international (SI).

—La limite de la réserve de biodiversité est basée sur le tracé réel des éléments décrits dans le présent document et doit être légalement interprétée en ce sens. Elle a été élaborée par la Direction des aires protégées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec.

—Le territoire de la réserve de biodiversité, tel qu'il est décrit dans la présente description technique ne contient que les terres du domaine de l'État. Toute terre s'avérant ne pas faire partie du domaine de l'État est exclue de la réserve de biodiversité.

—Ce territoire est représenté sur un plan dressé à l'échelle 1 : 40 000.

—Conformément aux instructions de la Direction des aires protégées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les informations contenues dans les documents de base fournis par le mandant, à partir desquels la présente description technique a été mise en forme, ont été tenues pour avérées.

Le tout tel que montré sur le plan préparé par le sous-signé, le 10 octobre 2017 et déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, sous le numéro de document 536737.

Préparée à Trois-Rivières, ce 10 octobre 2017 sous le numéro 17-525 de mes dossiers et sous le numéro seize mille quatre cent quatre-vingt-huit de mes minutes.

Signé numériquement par :

PIERRE BRODEUR,  
*arpenteur-géomètre*

Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre  
les changements climatiques

Direction des aires protégées

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général  
du Québec.

ZONE RÉSERVÉE POUR  
LA SIGNATURE NUMÉRIQUE  
DU CERTIFICAT DE DÉPÔT PAR  
L'ARPELITEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à  
délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le .....

.....  
Pour l'arpenteur général du Québec



**Échelle**  
 1:50 000  
 1 cm = 500 m

**Orientation**  
 Nord géographique

**Projections**  
 UTM  
 Zone 18N

**Altitudes**  
 Contour interval: 10 m  
 Spot heights: 1 m

**Notes**  
 1. Les données de ce plan sont le résultat de travaux effectués par le Service des cartes géographiques du Canada.  
 2. Les données de ce plan sont le résultat de travaux effectués par le Service des cartes géographiques du Canada.  
 3. Les données de ce plan sont le résultat de travaux effectués par le Service des cartes géographiques du Canada.

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

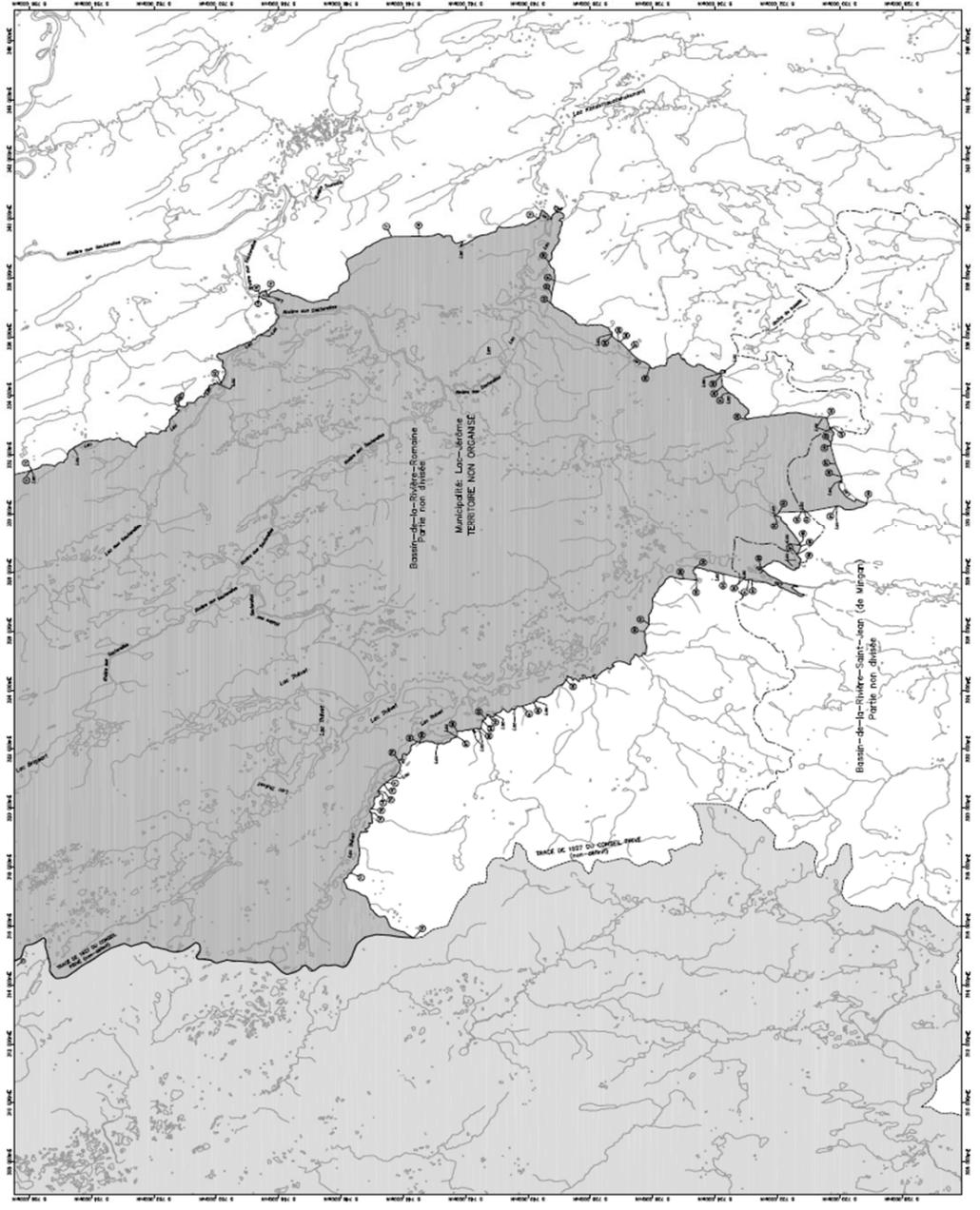
**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**



**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**

**PROJET DE DÉLIMITATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DE MATOUKAMAT**